



Offre d'indemnisation accident circulation

Par **elieass**, le **16/08/2016** à **12:04**

Bonjour à tous,
J'ai eu un accident de scooter en novembre 2015.
Un taxi m'a percuté par l'arrière alors que je venais de m'arrêter à un feu rouge, à Paris. Le taxi est a été reconnu 100% responsable.
J'ai été emmené aux urgences, je n'avais rien de cassé mais une grosse contusion lombaire.
J'ai eu 11 jours d'arrêts de travail, bloqué au lit pendant plusieurs jours.
Aujourd'hui je suis consolidé, j'ai eu mon rendez-vous chez l'expert médical dont les conclusions sont les suivantes :
- Gêne temporaire totale : néan
- Gêne temporaire partielle :
• Classe II du du 17 novembre au 27 novembre 2015 (avec tierce personne d'une heure par jour)
• Classe I du 28 novembre 2015 au 11 mars 2016
- IPP : 0%
- Souffrances endurées : 1,5/7
- Dommage Esthetique : 0/7
- Tierce personne : Cf. Gêne temporaire partielle classe II
L'assurance ayant reçu le rapport d'expertise, m'a fait l'offre d'indemnisation suivante :
- Frais divers - frais de transport : 133,70€
- Aide humaine familiale (1h/jour pendant 10 jours, 10€ de l'heure) : 100€
- Souffrances endurées : 1200€
- Déficit fonctionnel temporaire partiel à 25% - 10 jours : 57,50€
- Déficit fonctionnel temporaire partiel à 10% - 104 jours : 239,20€
TOTAL : 1730,40€
J'ai déjà reçu 200€ de provisions il y a quelques mois.
Qu'en pensez-vous ?
Est-ce que vous pensez que je dois accepter l'offre ou bien la refuser afin qu'ils me fassent une deuxième proposition plus haute ?
Merci d'avance pour vos conseils :)
Elie